



Communauté de Communes Carmausin-Ségala

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 26 juillet 2017

Ordre du jour :

- 1- **Direction générale** : Débat sur la remise en cause de la DGF Bonifiée
- 2- **Aménagement du territoire** : Groupement de commande achat désherbeurs et broyeurs
- 3- **Questions diverses**

L'an deux mille dix-sept, le 26 juillet à 18h, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 19 juillet 2017, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle de réunion de la Maison de la Citoyenneté à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Titulaires présents : 33

ASSIE Robert, AZAM Rolande, BALARAN Jean-Marc, BERTRAND René, BEX Fabienne (pouvoir de CLERGUE Jean-Claude), CABOT André, CALMELS Thierry, CASTE DEBAR Monique, COUCHAT MARTY Françoise (pouvoir de COURVEILLE Martine), COUSIN Simon, DELPOUX Jacqueline, ESCOUTES Jean-Marc, ESPIE Alain, GONZALEZ Atanasio, LE RIDANT Jean-Pierre, LELOUP Benoît, MAFFRE Alain, MAFFRE Francis (pouvoir de PINOL Catherine), MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MASTAIN Marie-Ange, NEDJARI Jean (pouvoir de ASTORG Philippe), PUECH Christian, RAYNAL Bernard, REDO Aline, ROMERO Nicole, SELAM Fatima, SOMEN Didier, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VEDEL Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), VIDAL Myriam

Suppléants présents avec voix délibératives : 3

DOUZAL Thierry, ROUQUET Raymond, VALIERE Jean-Paul

Titulaires excusés : 24

ASTIE Alain (représenté), ASTORG Philippe (pouvoir à NEDJARI Jean), BARROU Henri (représenté), CLERGUE Jean-Claude (pouvoir à BEX Fabienne), COURVEILLE Martine (pouvoir à COUCHAT MARTY Françoise), CRESPO Robert, FABRE André, GAVAZZI Christian, GUTIERREZ Marie-Thérèse, HAMON Christian, IZARD Jean-Pierre, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène, LEGRIS Christian, LEOPARDI Laurent, MERCIER Roland, METIVET Carole (représentée), MILESI Marie, OROZCO Jean-Michel, PERIE Jean-Pierre, PINOL Catherine (pouvoir à MAFFRE Francis), REY Josiane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à VEDEL Djamila), SOUYRI Joël

Suppléants présents sans voix délibératives : 1

MARTINEZ Claudine

Secrétaire de séance :

Francis MAFFRE

Titulaires en exercice : 57

Titulaires présents : 33

Délégués avec pouvoir : 5

Suppléants avec voix : 3

Suppléants sans voix : 1

Voix délibératives : 41

Membres présents : 37

DELIBERATION 26/07/2017-1 : DEMANDE DE SUBVENTION ET GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE DESHERBEURS ET BROYEURS

La convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte prévoit dans le cadre de la thématique « Biodiversité, éducation à l'environnement et au développement durable », Démarches zéro pesticide l'achat par les Communautés de Communes Cordais et Causse, Val81, Carmausin-Ségala, Monts d'Alban et Villefranchois, et Centre Tarn de désherbeurs et broyeurs.

Le montage TEPCV du plan de financement prévoit 65% d'aide du dispositif et un accompagnement financier de la Région à hauteur de 15%.

	Montant total investissement HT	Aide TEPCV	Aide Région	Autofinancement
désherbeurs et/ ou broyeurs	50 000 €	32 500 €	7 500 €	10 000 €

Il est envisagé de réaliser un groupement de commandes avec l'ensemble des EPCI où la Communauté de Communes Carmausin Ségala serait coordonnateur du groupement.

Afin de faciliter la gestion du marché de fournitures pour l'achat de désherbeurs et de broyeurs et afin de permettre par effet de seuil, de réaliser des économies et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il est donc proposé au conseil communautaire de retenir la procédure de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Ce marché sera à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché de fournitures pour l'achat de désherbeurs et de broyeurs, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les parties souhaitent passer un groupement de commandes,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission de jugement des offres pour le groupement doit être instaurée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'Opération,
- **APPROUVE** la mise en place un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un marché de fournitures,
- **SOLLICITE** une subvention de 7 500 € auprès de La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée sur la mise en place un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un marché de fournitures,
- **ACCEPTTE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **ACCEPTTE** d'avoir la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres conformément aux dispositions de la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commande à intervenir et ses éventuels avenants,
- **DESIGNE** M. SOMEN membre titulaire et M. ESPIE membre suppléant pour la commission de jugement des offres du groupement,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable liée à cette opération.

DELIBERATION 26/07/2017-2 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEML

Dans le cadre de la représentation de la 3CS au sein de la SEML Compagnie d'aménagement du Ségala Carmausin, il a été prévu de désigner 5 conseillers communautaires.

La proposition soumise au conseil communautaire vise à valider les candidatures suivantes :

Mme Fabienne BEX, Mme Aline REDO, M. Jean-Claude CLERGUE, M. Thierry SAN ANDRES, M. Didier SOMEN.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE de désigner : Mme Fabienne BEX, Mme Aline REDO, M. Jean-Claude CLERGUE, M. Thierry SAN ANDRES, M. Didier SOMEN pour siéger au conseil d'administration de la SEML Compagnie d'aménagement du Ségala Carmausin et représenter la communauté de communes.

DELIBERATION 26/07/2017-3 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil de communauté a délibéré favorablement le 8 février 2017 pour l'octroi d'une subvention de 500 € au National de Pétanque. Or il y a une erreur dans l'intitulé de la manifestation. Cette subvention est versée dans le cadre du Championnat de France du 7 au 9 juillet (et non pour le 4^{ème} supra-national).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE le versement d'une subvention de 500 € au National de Pétanque pour le championnat de France de pétanque du 7 au 9 juillet.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président lève la séance à 20h00.